



Bulletin Officiel

N° 3777 Mercredi 26 Janvier 2011

— 16^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DU CMF

تعليق عمليات التداول في بورصة الأوراق المالية بتونس 2-3

SUSPENSION DE TOUTES LES TRANSACTIONS SUR LA BOURSE
DE TUNIS 4-5

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

BANQUE DE TUNISIE 6

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING -CIL- 7

AMEN BANK 8-10

SOCIETE MAGASIN GENERAL 11-12

CLOTURE DE SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING SUBORDONNE 2010 » 13

COURBE DES TAUX 13

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 14

AVIS DU CMF

بلاغ هيئة السوق المالية

تعلم هيئة السوق المالية العموم وكافة المتدخلين في السوق أنه بهدف حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية والأدوات المالية القابلة للتداول بالبورصة وفي كل توظيف للأموال يتم عن طريق المساهمة العامة، تم تعليق كل عمليات التداول في بورصة الأوراق المالية بتونس وكل عمليات الاكتتاب وإعادة الشراء المتعلقة بحصص وأسهم مؤسسات التوظيف الجماعي في الأوراق المالية المختلطة وذلك يوم الاربعاء 26 جانفي 2011 .

وستقرر هيئة السوق المالية استئناف عمليات التداول بالبورصة عند توفر المعلومة اللازمة للمستثمر لاتخاذ قراراته عن دراية وروية.

وستدخل حيز التنفيذ الصيغ التطبيقية لاستئناف عمليات التداول في البورصة و المعلن عنها في بلاغ بورصة الأوراق المالية بتونس الصادر بتاريخ 18 جانفي 2011 حين تقرر هيئة السوق المالية رفع تعليق التداول.

وفي إطار استئناف عمليات اكتتاب وإعادة شراء حصص وأسهم مؤسسات التوظيف الجماعي في الأوراق المالية الرقاعية يمكن لمجلس الإدارة أو لهيئة الإدارة الجماعية أو للمتصرف تعليق عمليات إعادة الشراء وعمليات الإصدار بصفة مؤقتة إذا اقتضت ذلك ظروف غير عادية أو إذا ما أملت مصلحة المساهمين أو حاملي الحصص وبعد اخذ رأي مراقب الحسابات.

ويجب أن يتم دون تأخير إعلام هيئة السوق المالية بقرار التعليق وبأسبابه.

وعلى المودع لديه التأكد من مطابقة القرارات التي يتخذها مسؤولو مؤسسة التوظيف الجماعي في الأوراق المالية أو المتصرف للقوانين والتراتيب الجاري بها العمل وللعقد التأسيسي أو النظام الداخلي للمؤسسة.

وعند اكتشافه لإخلالات أو مخالفات خلال قيامه بالرقابة، على المودع لديه أن يتخذ التدابير المنصوص عليها في القوانين والتراتيب الجاري بها العمل وفي كل الحالات يجب عليه إعلام مؤسسة التوظيف الجماعي في الأوراق المالية ومراقب الحسابات وهيئة السوق المالية بذلك.

كما يتعين على مراقبي حسابات هذه المؤسسات أن يعلموا هيئة السوق المالية فورا بكل عمل من شأنه أن يشكل خطرا على مصالح مؤسسات التوظيف الجماعي والمساهمين وحاملي الحصص.

وستقرر هيئة السوق المالية استئناف عمليات الاكتتاب وإعادة الشراء المتعلقة بحصص وأسهم مؤسسات التوظيف الجماعي في الأوراق المالية المختلطة بعد التشاور مع المتصرفين والمودع لديهم وذلك اثر استئناف عمليات التداول ببورصة الأوراق المالية بتونس.

كما انه حفاظا على سلامة السوق وعلى المساواة بين المدخرين طلبت هيئة السوق المالية في إطار نشر المؤشرات الثلاثية للنشاط من جميع الشركات المدرجة بالبورصة تقديم كل المعطيات الوجيئة خاصة تلك المتعلقة بتواصل استغلال الشركة وذلك قصد تمكين المستثمرين من اتخاذ قراراتهم.

وعلى شركات المساهمة العامة اعلام العموم وفي اقصر الآجال بواسطة بلاغ صادر في صحيفة يومية وفي النشريات الرسمية لهيئة السوق المالية وفي نشرية بورصة الأوراق المالية بتونس بكل حدث هام من شأنه إذا بلغ إلى العموم، أن يكون له اثر ذو أهمية نسبية على سعر أو قيمة الأوراق المالية لتلك الشركات.

كما طلبت هيئة السوق المالية من المتدخلين احترام أحكام القانون عدد 75 لسنة 2003 المؤرخ في 10 ديسمبر 2003 والمتعلق بدعم المجهود الدولي لمكافحة الإرهاب ومنع غسل الأموال و خاصة الفصل 85 منه الذي يوجب القيام حالا بتصريح كتابي إلى اللجنة التونسية للتحاليل المالية بجميع المعاملات أو العمليات المسترابة التي تحمل على قيام شبهة في ارتباطها، بصفة مباشرة أو غير مباشرة، بأموال متأتية من أعمال غير مشروعة يعتبرها القانون جنحة أو جناية أو بتمويل أشخاص أو تنظيمات أو أنشطة لها علاقة بالجرائم الإرهابية وكذلك بكل محاولة لإجراء هذه العمليات أو المعاملات.

AVIS DU CMF

Dans le but de protéger l'épargne investie en valeurs mobilières, produits financiers négociables en bourse et tout autre placement donnant lieu à appel public à l'épargne, il est porté à la connaissance du public et des intervenants sur le marché que toutes les transactions sur la bourse de Tunis ainsi que l'ensemble des opérations de souscriptions et de rachats portant sur les OPCVM mixtes sont suspendues le mercredi 26 janvier 2011.

La reprise des transactions sur la bourse de Tunis sera décidée par le Conseil du Marché Financier en fonction de la disponibilité de l'information nécessaire aux investisseurs pour prendre leur décision d'investissement en connaissance de cause.

Les modalités pratiques de reprise des transactions boursières annoncées par avis de la Bourse de Tunis en date du 18 janvier 2011 seront applicables dès la levée de la suspension par le Conseil du Marché Financier.

Dans le cadre de la reprise des opérations de souscriptions et de rachats portant sur les parts et actions des OPCVM obligataires, il appartient aux conseils d'administration, aux directoires ou aux gestionnaires de suspendre, momentanément, et après avis du commissaire aux comptes les opérations de rachat ainsi que les opérations d'émission quand des circonstances exceptionnelles l'exigent ou si l'intérêt des actionnaires ou des porteurs de parts le commande.

Le conseil du marché financier doit être informé, sans délai, de la décision de suspension et de ses motifs.

En outre, le dépositaire doit s'assurer de la conformité des décisions prises par les responsables de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières ou du gestionnaire aux lois et règlements en vigueur et aux statuts ou au règlement intérieur de l'organisme.

En cas d'anomalies ou d'irrégularités relevées dans l'exercice de son contrôle, le dépositaire est tenu de prendre les mesures édictées par les lois et règlements en vigueur et dans tous les cas, en informer l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières, le commissaire aux comptes et le Conseil du Marché Financier.

- Suite -

De même, les commissaires aux comptes de ces OPCVM sont tenus de signaler immédiatement au Conseil du Marché Financier tout fait de nature à mettre en péril les intérêts des organismes de placement collectif, des actionnaires et des porteurs de parts.

La reprise des opérations de souscriptions et de rachats portant sur les OPCVM mixtes sera décidée par le Conseil du Marché Financier après concertation avec les gestionnaires et les dépositaires et ce après la reprise des transactions sur la bourse de Tunis.

Par ailleurs, et afin de préserver l'intégrité du marché et l'égalité entre les épargnants, le Conseil du Marché Financier a demandé à toutes les sociétés cotées, dans le cadre de la publication de leurs indicateurs d'activités trimestriels, de fournir tous les éléments pertinents permettant aux investisseurs de prendre leur décision, et particulièrement ceux relatifs à la continuité de l'exploitation de la société.

Il est également rappelé que les sociétés faisant appel public à l'épargne sont tenues de porter à la connaissance du public, par voie de communiqué dans un journal quotidien, dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans le bulletin de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dans les plus brefs délais, tout fait important susceptible, s'il était connu, d'avoir une incidence significative sur le cours ou la valeur des titres de ces sociétés.

De plus, le Conseil du Marché Financier a demandé à tous les intervenants de se conformer scrupuleusement aux dispositions de la loi n° 2003-75 du 10 décembre 2003, relative au soutien des efforts internationaux de lutte contre le terrorisme et à la répression du blanchiment d'argent et notamment l'article 85 de ladite loi qui impose l'obligation de faire sans délais à la commission tunisienne des analyses financières une déclaration écrite sur toute opération ou transaction suspecte susceptible d'être liée directement ou indirectement au produit d'actes illicites qualifiés par la loi de délit ou de crime, ou au financement de personnes, organisations ou activités en rapport avec des infractions terroristes, ainsi que sur toute tentative desdites opérations ou transactions.

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

BANQUE DE TUNISIE

Siège social : 2, rue de Turquie -1000 TUNIS-

La Banque de Tunisie informe ses actionnaires ainsi que son aimable clientèle que son Conseil d'Administration, réuni le 25 Janvier 2011, a coopté Monsieur Habib BEN SAAD en tant qu'Administrateur et l'a désigné en tant que Président Directeur Général avec les pouvoirs les plus étendus.

La structure de son capital ainsi que la composition de ses organes de décision permettent ainsi à la Banque de reprendre un fonctionnement normal dans le cadre du financement de l'économie, du soutien à sa fidèle clientèle et de création de valeur pour ses actionnaires.

Le Groupe du Crédit Mutuel (CM) - Crédit Industriel et Commercial (CIC), partenaire historique et stratégique de la Banque de Tunisie a réaffirmé au cours de cette réunion sa totale confiance dans notre institution et a confirmé son entière disposition à participer activement à son développement.

Le Conseil a passé en revue les différents indicateurs arrêtés au 31 Décembre 2010 et qui font état d'une croissance soutenue de l'activité en terme d'engagements, de dépôts et de Produit Net Bancaire.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING -CIL-

Siège social : 16 Avenue Jean Jaures -1001 Tunis

La COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING –CIL- publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre 2010.

(exprimé en 1000 DT)

INDICATEURS	Quatrième Trimestre		EXERCICE	EXERCICE	variation en %
	2010 (**)	2009	2010 (**)	2009(*)	
MONTANT DES MISES EN FORCE	45 420	36 301	191 290	149 375	28%
AGRICULTURES ET PÊCHE	9 090	8 274	33 482	31 065	8%
BTP	6 129	3 230	24 590	16 353	50%
INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES	4 927	4 140	19 850	16 050	24%
TOURISME	4 646	8 995	37 058	29 073	27%
TRANSPORT	6 605	3 422	25 767	19 367	33%
COMMERCE	9 616	4 733	29 176	20 514	42%
SERVICES DIVERS	4 407	3 507	21 367	16 953	26%
MONTANT DES APPROBATIONS	65 372	34 797	241 770	185 552	30%
AGRICULTURES ET PÊCHE	11 080	8 947	38 571	36 628	5%
BTP	11 371	3 964	34 246	21 158	62%
INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES	5 774	2 791	27 935	23 594	18%
TOURISME	7 699	3 808	42 484	34 464	23%
TRANSPORT	11 456	3 637	35 312	25 189	40%
COMMERCE	11 056	4 901	35 552	24 035	48%
SERVICES DIVERS	6 936	6 749	27 670	20 484	35%
TOTAL DES ENGAGEMENTS	312 345	264 212	312 345	264 212	18%
TOTAL DES ENGAGEMENTS CLASSÉS	17 005	17 870	17 005	17 870	-5%
TAUX DES CREANCES CLASSEES	5,44%	6,76%	5,44%	6,76%	-20%
REVENUS BRUTS DE LEASING	44 436	39 425	163 362	140 119	17%
REVENUS NETS DE LEASING (HORS PRODUITS NETS DE LEASING)	7 930	7 390	29 934	27 083	11%
PRODUITS NETS DE LEASING (HORS PRODUITS NETS DE LEASING)	4 384	3 504	16 576	14 845	12%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	1 329	1 361	4 970	4 849	2%
STRUCTURE DES RESSOURCES	-	-	259 555	231 058	12%
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	-	-	162 567	133 066	22%
EMPRUNTS ÉTRANGERS	-	-	6 712	11 088	-39%
AUTRES EMPRUNTS	-	-	90 276	86 904	4%
TRÉSORERIE NETTE	-	-	5 376	20 900	-74%
CAPITAUX PROPRES	-	-	31 147 (***)	33 326	

(*) Données auditées

(**) Les chiffres de 2010 non audités

(***) LES CAPITAUX PROPRES SANS TENIR COMPTE DU RESULTAT DE LA PERIODE

PRODUITS NETS DE LEASING (HORS PRODUITS RÉSERVES):TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION-CHARGES FINANCIERES NETTES+PRODUITS DES PLACEMENT

TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION : CHARGES DE PERSONNEL+AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION+DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

FAITS SAILLANTS

L'activité de la CIL a été marquée au cours de l'exercice 2010 par :

- * Les mises en forces ont augmenté en 2010 de 28% par rapport à la même période de 2009
- * Le taux des créances classées ont enregistré une amélioration fin de l'exercice 2010 de 20%
- * Le produit net de leasing a enregistré une évolution de 12% par rapport à 2009
- * Les créances classées ont été définies conformément aux normes de la BCT
- * Les récents événements exceptionnels n'ont pas affecté la continuité d'exploitation de la société

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

AMEN BANK

Siège Social : Avenue Mohamed V, Tunis

L'Amen Bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre 2010.

(en 1000 DT)

Période	4ème trimestre 2010	4ème trimestre 2009	au 31 DECEMBRE 2010	au 31 DECEMBRE 2009
1- Produits d'exploitation bancaires	94 881	72 439	332 824	272 636
• Intérêts	73 145	53 674	248 769	199 414
• Commissions en produits	11 979	10 562	44 725	37 827
• Revenus du portefeuille commercial & opérations financières	5 588	3 560	18 871	13 895
• Revenus du portefeuille d'investissement	4 169	4 643	20 459	21 500
2- Charges d'exploitation bancaires	45 269	34 381	161 728	132 063
• Intérêts encourus	43 862	33 581	156 484	127 719
• Commissions encourues	1 262	980	4 652	3 824
• Autres charges	145	-180	592	520
3-Produit net bancaire	49 612	38 058	171 096	140 573
4- Autres produits d'exploitation	452	443	1 717	1 614
5- Charges opératoires	15 960	14 025	55 081	47 735
Dont:				
• Frais de personnel	12 212	10 371	43 399	36 374
• Charges générales d'exploitation	3 748	3 654	11 682	11 361
6- Structure du Portefeuille	-	-	577 767	564 454
• Portefeuille- titres commercial	-	-	144 514	114 251
• Portefeuille- titres d'investissement	-	-	433 253	450 203
7- Encours des crédits	-	-	3 721 867	2 951 946
8- Encours des dépôts	-	-	3 501 318	2 962 197
Dont:				
• Dépôts à vue	-	-	929 664	815 853
• Dépôts d'épargne	-	-	527 655	451 804
• Dépôts à terme	-	-	1 982 460	1 611 689
• Autres dépôts et dettes rattachées	-	-	61 539	82 851
9- Emprunt et Ressources Spéciales	-	-	489 311	374 580
10- Capitaux propres (1)	-	-	338 957	350 914

(1) Les capitaux propres sont hors résultats de la période.

BASES ET METHODES COMPTABLES RETENUES

I- Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels

Les indicateurs trimestriels ont été établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30/12/1996 relative au système comptable des entreprises et aux principes comptables prévus par les normes sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires.

II- Méthodes comptables appliquées

II -1/ Règles de prise en compte des produits et charges

Les produits et charges sont pris en compte dans le résultat de façon à les rattacher à la période au cours de laquelle ils sont encourus.

II -2/ Provisions sur créances de la clientèle

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes prudentielles de division et de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par la circulaire n° 99-04, qui définit les classes de risque.

II -3/ Agios réservés

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat.

Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement dans les produits de la banque puis recensés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés.

II -4/ Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement est constitué des titres de participation dont la détention par Amen Bank répond à des considérations stratégiques, des fonds gérés par des SICARs, des participations avec conventions de rétrocession, des obligations, des BTA, et des créances sur l'Etat tunisien en vertu de la loi 111/98 du 28/12/98.

II -5/ Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titres de placement comprend essentiellement les avoirs de la banque en BTA et des emprunts obligataires de placement.

II -6/ Conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions des normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs ont été arrêtés en tenant compte des opérations et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire de la date d'arrêté, les résultats de change découlant de cette réévaluation sont pris en compte dans le résultat de la période.

LES FAITS SAILLANTS

Les crédits à la clientèle, compte non tenu des provisions de la période, ont atteint 3721,9 millions de dinars, soit une croissance de 26,1%.

Quant à la progression des dépôts et avoirs de la clientèle de 539,1 millions de dinars ou 18,2%, elle est expliquée par une augmentation concomitante de toutes les catégories de dépôts.

Les emprunts et les ressources spéciales ont progressé de 114,7 millions de dinars ou 30,6% sous l'effet principalement de l'émission de l'emprunt subordonné de 80,0 millions de dinars et des nouveaux tirages sur les lignes extérieures.

Cette croissance de l'activité, conjuguée à un effort de recouvrement, a permis de réaliser un chiffre d'affaire de 332,8 millions de dinars en augmentation de 60,1 millions de dinars ou 22,1%.

- Suite -

Les charges d'exploitation bancaire ont également subi l'effet de la croissance des ressources, du besoin de refinancement et de l'augmentation du taux de la réserve obligatoire, accusant une augmentation de 22,5%.

Pour la même période, le Produit Net Bancaire a atteint 171,1 millions de dinars contre 140,6 millions de dinars en 2009, soit une augmentation de 30,5 millions de dinars ou 21,7%.

La maîtrise des charges générales d'exploitation et la croissance du Produit Net Bancaire ont permis au coefficient d'exploitation de s'améliorer et de descendre au niveau de 35,0% contre 37,2% en 2009.

➤ **Ouverture d'agences**

Au cours de l'année 2010, Amen Bank a poursuivi sa politique d'extension du réseau par l'ouverture de 15 agences, ce qui a porté le nombre total à 123. Au cours du 4^{ème} trimestre 2010, les agences suivantes ont été ouvertes:

- Kasserine
- Gafsa
- Jendouba
- Borj Cedria
- La Goulette
- Denden
- Sfax Aéroport

➤ **Lancement de nouveaux produits**

Au cours de l'année 2010, les produits suivants ont été lancés :

- **Carte « El Amen »**

Amen Bank offre à sa clientèle détentrice d'un compte spécial d'épargne ou un compte épargne El Amen une carte épargne dénommée « El Amen ». Cette carte à puce, Mastercard nationale, est tout à fait sécurisée. Elle donne l'accès à l'ensemble des DABs Amen Bank pour pouvoir retirer des espèces, consulter le solde et les derniers mouvements sur le compte.

- **Dinar Express**

Amen Bank propose à sa clientèle un service de mise à disposition des fonds à partir d'un téléphone mobile GSM. Le bénéficiaire étant ou non client d'Amen Bank, peut disposer des fonds qui lui ont été transférés, directement auprès d'un des DAB du réseau de notre banque, sachant que cette opération s'effectue sans support carte. Ce service est pratique, rapide, sécurisé et accessible 24/24 et 7j/7.

➤ **Continuité de l'exploitation**

Amen Bank dispose d'un plan de continuité de l'exploitation, qui a fait l'objet d'un suivi de la part d'un comité de crise.

Si aucune perturbation n'a été enregistrée au niveau de la sauvegarde des données informatiques, quelques agences ont subi des dégâts significatifs.

Ces agences ont été rapidement transférées vers d'autres agences ; Le système d'information permettant un déploiement quasi instantané d'une agence partout en Tunisie.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE MAGASIN GENERAL

Siège social : 24, avenue de France-Tunis-

La Société Magasin Général -SMG- publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4ème trimestre 2010.

En milliers de dinars

ORDRE	RUBRIQUES	4e trimestre 2010	4e trimestre 2009	au 31/12/2010	au 31/12/2009
1° /	Chiffre d'affaires TTC	88 589	64 590	335 926	231 094
1° /	Chiffre d'affaires H.T	84 415	61 530	318 790	219 155
2°/	Délai moyen de règlement fournisseurs			90j	111j
3°/	Charges de personnel	5 438	5 128	21 645	19 158
4°/	Nombre de points de vente	48	45	48	45

Commentaires des indicateurs d'activité

Le 4 trimestre 2010

- ✓ Le chiffre d'affaires de la société Magasin Général a enregistré une augmentation de 37% par rapport au 4 trimestre 2009.
- ✓ Une nette amélioration du ratio charges de personnel passant de 8.33% à 6.44% à la fin du 4Tr 2010.
- ✓ Réouverture des magasins de Siliana et Kairouan avec le nouveau concept
- ✓ Ouverture du premier magasin spécialisé en électroménager à l'avenue de Paris sous l'enseigne BATAM .

Pour l'année 2010

Magasin Général a enregistré une progression de 45% par rapport à 2009. Cette évolution se traduit par :

- ✓ Une meilleure optimisation de nos process de travail.
- ✓ Un effort particulier pour maîtriser les ruptures grâce notamment à l'entrée en exploitation du nouveau dépôt de Borj Cédria .
- ✓ Une politique tarifaire agressive et dynamique.
- ✓ La réouverture de 4 points de vente à savoir (Ibn Khaldoun, Ezzohour, Sélina et Kairouan) sous le nouveau concept.
- ✓ L'ouverture de 2 nouveaux points de vente : El Kef, Ezzahra.
- ✓ L'acquisition d'une vingtaine d'anciens magasins BATAM et l'ouverture du premier magasin avenue de Paris.

Au niveau de la productivité, Magasin Général comptait un important sureffectif qui pesait sur sa rentabilité ; Le ratio charges de personnel/CA s'est situé à une moyenne de 10% sur la période 2005-2008, bien plus élevé que la concurrence.

- Suite -

En 2010 ce ratio est passé de 8.74% à 6.79% grâce à la croissance mais également à l'organisation des structures et à la modernisation des méthodes de travail suivant les objectifs.

En janvier 2011 :

Lors des derniers événements survenus, le groupe Magasin Général a subi de très importants dégâts :

- 13 magasins et 2 dépôts totalement incendiés,
- 21 magasins saccagés.

Actuellement, des missions d'expertise et des inventaires sont entrain d'être menés pour une évaluation de l'ensemble des dégâts.

Malgré l'étendue des sinistres, le climat social au sein de l'entreprise reste serein et la mobilisation autour de la sauvegarde de l'entreprise et la reprise au plus tôt de l'activité est très élevée.

Les magasins opérationnels ont très rapidement repris leur activité ; aujourd'hui, 28 magasins sont ouverts au public et nos équipes techniques interviennent déjà dans 10 autres magasins pour assurer une réouverture dans les jours à venir.

Par ailleurs, l'effort d'investissement et de remodeling des magasins sera maintenu avec une priorité pour la reconstruction des magasins totalement sinistrés.

Tout ceci aura une incidence certaine sur nos performances d'exploitation mais nous sommes entrain de suivre le dossier auprès de notre assureur pour maximiser notre indemnisation au niveau des dégâts et de la perte d'exploitation.

(1) Le CMF a invité la société à se conformer aux dispositions de l'article 44 bis et à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne en insérant les indicateurs d'activité suivant :

- *Coût d'achat des marchandises vendues (hors taxes) ;*
- *Charges financières ;*
- *Produits financiers ;*
- *Trésorerie nette ;*
- *Surface totale des points de vente*
- *Effectif moyen.*

AVIS DES SOCIETES

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING SUBORDONNE 2010 »

La société TUNISIE LEASING porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire «TUNISIE LEASING SUBORDONNE 2010» de D. 20 000 000 ouvertes au public le 11 janvier 2011, ont été clôturées le **18 janvier 2011**.

2011 - AS - 44

AVIS

COURBE DES TAUX DU 26 JANVIER 2011

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,938%		
TN0008002438	BTC 52 SEMAINES 01/03/2011		4,940%	
TN0008002446	BTC 52 SEMAINES 05/04/2011		4,942%	
TN0008002453	BTC 52 SEMAINES 10/05/2011		4,945%	
TN0008002461	BTC 52 SEMAINES 14/06/2011		4,947%	
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,951%	996,460
TN0008002479	BTC 52 SEMAINES 23/08/2011		4,952%	
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,966%	1 010,744
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,990%	999,927
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		5,005%	1 026,654
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		5,018%	1 071,576
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		5,023%	1 099,264
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,038%	1 069,913
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	5,065%		1 007,780
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,171%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,306%	1 076,519
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,562%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	5,607%		992,744
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,606%	1 105,302
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	5,606%		998,766

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM**TITRES OPCVM****TITRES OPCVM****TITRES OPCVM**

LIBELLE	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dividende		VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de détachement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
27	SANADETT SICAV	AFC	01-nov-00	15/04/10	4,060	108,201	108,472	108,484
28	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02-oct-95	24/03/10	3,950	104,529	104,766	104,776
29	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	02-mai-06	05/03/10	3,991	105,198	105,455	105,465
30	ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01-nov-00	12/05/10	4,453	103,030	103,298	103,309
31	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07-mai-07	19/04/10	3,425	103,814	104,092	104,103
32	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01-sept-03	27/05/10	3,976	107,102	107,360	107,370
33	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06-janv-97	10/05/10	4,289	103,928	104,209	104,221
34	SICAV TRESOR	BIAT ASSETS MANAGEMENT	03-févr-97	13/04/10	4,337	103,973	104,241	104,252
35	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSETS MANAGEMENT	16-avr-07	13/04/10	3,843	104,106	104,372	104,382
36	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12-nov-01	18/06/10	3,955	105,976	106,144	106,153
37	GENERAL OBLIG SICAV	CGI	01-juin-01	13/05/10	4,100	102,920	103,189	103,200
38	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17-déc-01	19/04/10	4,111	104,302	104,579	104,590
39	FINA O SICAV	FINACORP	11-févr-08	17/05/10	4,108	104,065	104,317	104,328
40	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07-oct-98	08/04/10	3,770	106,546	106,780	106,790
41	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20-mai-02	07/04/10	3,920	106,200	106,436	106,446
42	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02-févr-10	-	-	102,642	102,870	102,879
43	SICAV RENDEMENT	SBT	02-nov-92	31/03/10	3,580	102,948	103,197	103,207
44	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16-oct-00	27/05/10	4,090	104,540	104,778	104,789
45	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10-nov-97	10/05/10	4,088	102,457	102,732	102,743
46	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06-juil-09	-	-	106,156	106,389	106,398
47	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05-juin-08	15/06/10	3,435	104,166	104,390	104,400
48	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20-févr-97	10/05/10	4,162	102,745	103,011	103,022
49	AL HIFADH SICAV	TSI	15-sept-08	05/05/10	3,731	104,552	104,799	104,808
50	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01-août-05	28/05/10	3,629	104,763	104,981	104,990
51	ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15-nov-93	18/05/10	3,613	102,001	102,229	102,238
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
52	FCP SALAMMET PLUS	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,390	10,536	10,559	10,560
53	FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	11-nov-08	24/05/10	4,952	104,067	104,340	104,351
54	FCP HELION MONEO	Helion Capital	31-déc-10	-	-	100,000	99,969	99,971
55	FCP SECURAS	STB Manager	08-sept-08	05/04/10	3,441	101,111	101,331	En cours de liquidation
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
56	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	4,325	102,112	102,406	102,406

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

IMPRIMERIE

du
CMF
8, rue du Mexique - 1002 TUNIS